

# CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 20 JUILLET 2012

## Compte-rendu

---

**Étaient présents :** Mmes et MM. Bernard THIVEND, Maire, Isabelle DEMEURE BESSON, Claude HUGUES, Eric MARTIN, Jean-Luc METTON, Christian BUONO, Adjoint, Laurent FROMENT, Gisèle AULOIS, Walter MASTON, Pascale MACHILLOT, Catherine BAILBE, René PROST, Patrick TATU, Philippe NEMOZ, Michel NELY, Marie-Pierre FAYOLLE

Le compte-rendu de la réunion du 22 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

### **MULTI ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS**

#### **RÉSILIATION DU MARCHÉ RELATIF AUX LOTS 2 ET 3 POUR L'EXTENSION ET L'AMÉNAGEMENT**

Le Conseil municipal a confié à l'entreprise Concept Charpente, les travaux des lots 2 et 3, charpente et couverture. Pour cette entreprise, le marché prévoyait le démarrage des travaux le 19 avril 2012.

Suite à de multiples échanges entre le maître d'œuvre, l'entreprise et la maîtrise d'ouvrage, il a été constaté que Concept Charpente n'est pas intervenu à la date demandée, d'autre part elle se révèle incapable de fournir les plans d'exécution en bonne et due forme. Le retard imputable à l'entreprise a donc des conséquences sur les interventions des autres corps de métiers et il va falloir établir un nouveau planning.

Lors de sa première et unique intervention début juillet, l'entreprise a procédé à la pose d'une ferme provisoire qui ne correspond pas aux dimensions du bâtiment existant d'où un avis défavorable du bureau de contrôle technique, un angle du mur périphérique comportant un poteau béton a été largement entaillé ! Devant ces différents problèmes, M. le Maire a adressé une mise en demeure à l'entreprise et l'a convoquée pour la constatation contradictoire des travaux exécutés et approvisionnements existants le vendredi 6 juillet 2012. Les procès verbaux ont été acceptés et signés par l'entreprise ce même jour.

Il est donc décidé de procéder à la résiliation simple du marché pour les lots 2 et 3.

#### **ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE DE CONSULTATION**

M. le Maire propose, suite à la délibération du Conseil municipal résiliant le marché pour les lots 2 et 3, de lancer une nouvelle consultation pour les travaux de charpente et couverture conformément à l'article 26 du code des marchés publics. Le choix de l'entreprise en charge des travaux de gros œuvre fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil municipal,

### **LOTISSEMENT COMMUNAL**

#### **VENTE DE TERRAIN À M. et Mme COLLANGETTE et à M. et Mme DUNEZ**

Deux propriétaires riverains du lotissement communal ont fait part de leur souhait d'acquérir une bande de terrain contigu à leur propriété. Le prix est fixé à 65 € TTC le m<sup>2</sup>,

#### **VENTE DES LOTS AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. le Maire fait part de l'avancement des travaux du lotissement communal et indique que certains lots ont été réservés par des particuliers.

La rédaction des compromis de vente ainsi que des actes définitifs est confiée à l'étude de Me MERLE, Notaire à St Haon le Châtel,

## **PERSONNEL CONTRACTUEL – PRISE EN CHARGE D’UNE JOURNÉE DE FORMATION**

Mme DEMEURE BESSON informe le Conseil municipal qu’une auxiliaire de puériculture, remplaçant un agent titulaire en congé parental au multi accueil Le Jardin aux Câlins, doit accomplir une « recertification à 4 ans » de la formation aux Gestes et Soins d’Urgences (FGSU). Cette personne étant en remplacement depuis le 23 août 2010, le Conseil municipal décide de prendre en charge le coût de cette formation d’un montant de 180 €.

## **TENEMENT IMMOBILIER JANVIER**

### **ACQUISITION**

M. le Maire rappelle le sinistre survenu le 6 avril dernier sur l’immeuble appartenant à M. Alain JANVIER et Mme Fatima HIRECHE. Il rappelle également la procédure mise en place, péril imminent puis péril ordinaire avec obligation pour les propriétaires de procéder aux réparations afin de pouvoir rouvrir la voie départementale dans sa totalité.

La commune est intéressée par l’achat de ce bien qui permettrait, après démolition, l’alignement et la réalisation d’un trottoir pour les piétons. Une proposition d’acquisition a été faite pour le terrain et le bâtiment (parcelle AP 64 d’une superficie de 864 m<sup>2</sup>) sur la base de 64 000 € ; l’offre a été acceptée.

### **ALIGNEMENT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE**

la commune peut bénéficier d’une subvention de la part du Conseil Général de la Loire pour les travaux à réaliser pour l’alignement. En effet les acquisitions et démolitions sous maîtrise d’ouvrage communale de tènements immobiliers situés en agglomération le long des routes départementales, dans le but d’améliorer la sécurité routière, sont subventionnables.

Il précise que la dépense éligible est calculée à partir de la surface acquise puis démolie restant en domaine public à l’issue de l’opération de sécurité.

L’acquisition de cet immeuble entre dans le cadre de ces opérations de sécurité et il propose au Conseil municipal de solliciter la subvention correspondante.

## **DENOMINATION DES RUES DES NOUVEAUX LOTISSEMENTS**

M. le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que plusieurs lotissements ont été créés ou sont en cours et qu’il convient de donner un nom aux voies qui les desservent.

Le Conseil municipal décide d’attribuer les noms ci-après :

- . Lotissement « l’Orée de Boisy » : Allée des Boutons d’Or, rue des Coquelicots (1<sup>ère</sup> partie)
- . Lotissement « Les Coquelicots » : Rue des Coquelicots (2<sup>e</sup> partie) et Allée des Eglantines
- . Lotissement « Le Petit Boisy » : Allée des Myosotis
- . Lotissement « Le Jardin Pailler » : Jardin Pailler
- . Lotissement « Les Aulnes de la Bûche » : Rue des Aulnes
- . Lotissement « Les Prés de la Madeleine » : Allée St Jean

## **PROJET PHOTOVOLTAÏQUE CTM et SALLE DES FÊTES CONVENTIONS AVEC LE SIEL**

Suite à la décision d’entreprendre les travaux de rénovation du Centre technique municipal intégrant des modules photovoltaïques, le SIEL a établi un projet de convention de co-maîtrise d’ouvrage et un projet de convention relative à la réalisation et l’exploitation.